

FICHE PRATIQUE : LES AIDES QUE PEUT SOLLICITER UN APPRENTI

LA CARTE ÉTUDIANT DES MÉTIERS



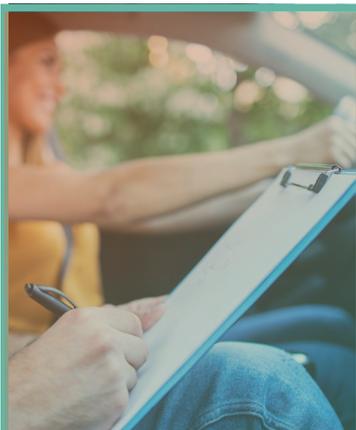
QUELS AVANTAGES ? La carte étudiant des métiers donne accès à des réductions tarifaires pour des activités loisirs et sports, dans les transports et plus généralement partout où on pratique un tarif étudiant. Elle permet également l'accès aux restos U et aux hébergements universitaires.

CONDITIONS À REMPLIR ? Pour obtenir la carte étudiant des métiers, il faut suivre une formation en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation).

COMMENT L'OBTENIR ? Elle est remise par le CFA dans les 30 jours suivant l'inscription.

PLUS D'INFOS ? L'apprenti peut se renseigner directement auprès de son centre de formation.

AIDE AU FINANCEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE



QUELS AVANTAGES ? Il s'agit d'une aide au financement du permis de conduire (permis B) à hauteur de 500 euros, quel que soit le montant des frais engagés par l'apprenti. Cette aide est cumulable avec les autres aides perçues par l'apprenti, y compris les prestations sociales.

QUI FINANCE ? L'Etat est le financeur de cette aide spécifique aux apprentis.

CONDITIONS À REMPLIR ? L'aide au permis de conduire doit être demandée au CFA, qui fournira à l'apprenti les outils pour compléter son dossier : la fiche de demande d'aide et la liste des éléments à remettre avec la demande.

COMMENT L'OBTENIR ? L'apprenti peut se renseigner directement auprès de son centre de formation.

PLUS D'INFOS ? L'apprenti peut se renseigner directement auprès de son centre de formation

PRIME D'ACTIVITÉ



QUEL AVANTAGE ? Il s'agit d'une aide financière qui vient en complément de revenu pour les travailleurs aux ressources modestes, dont les apprentis peuvent faire partie.

QUI FINANCE ? L'Etat à travers la CAF (caisse d'allocations familiales)

CONDITIONS À REMPLIR ? Pour bénéficier de la prime d'activité, il faut être majeur, avoir une activité professionnelle dont le revenu mensuel net est supérieur à 974,12 € ou assumer seul la charge d'un ou plusieurs enfants.

COMMENT L'OBTENIR ?

La demande de prime d'activité se fait en ligne sur le site de la Caf.

PLUS D'INFOS ? L'apprenti peut se renseigner auprès de la CAF et réaliser une simulation de son droit à la prime d'activité sur le site de la CAF.



LA GARANTIE VISALE



QUEL AVANTAGE ? Il s'agit d'une caution locative qui garantit le paiement du loyer et des charges au propriétaire du logement en cas de défaut de paiement du locataire. La Garantie visale est gratuite pour le locataire.

QUI FINANCE ? Action Logement.

CONDITIONS À REMPLIR ? Pour bénéficier de la Garantie Visale en tant qu'apprenti, il faut être âgé de moins de 30 ans et être locataire.

COMMENT L'OBTENIR ? Il faut faire la demande en ligne sur le site internet www.visale.fr pour obtenir le contrat de caution locative à transmettre au bailleur du logement.

PLUS D'INFOS ? L'apprenti peut se renseigner sur le site internet www.visale.fr



AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT (APL)



QUEL AVANTAGE ? Il s'agit d'une aide financière au paiement du loyer pour les personnes locataires.

QUI FINANCE ? L'Etat à travers la CAF (caisse d'allocations familiales)

CONDITIONS À REMPLIR ? Pour bénéficier de l'APL, il faut être locataire d'un logement conventionné. L'APL est attribuée sous conditions de ressources dont le plafond dépend de la situation du foyer et du lieu de logement.

COMMENT L'OBTENIR ? La demande d'APL se fait en ligne sur le site de la Caf.

PLUS D'INFOS ? L'apprenti peut se renseigner auprès de la CAF et réaliser une simulation de son droit à l'APL sur le site de la CAF.



AIDE MOBILI-JEUNE®



QUEL AVANTAGE ? Il s'agit d'une aide financière au paiement du loyer de 10 à 100€ par mois pour les personnes de moins de 30 ans en formation professionnelle.

QUI FINANCE ? Action Logement

CONDITIONS À REMPLIR ? Pour bénéficier de l'aide Mobili-Jeune®, il faut avoir moins de 30 ans, être en formation professionnelle au moment du dépôt de sa demande dans une entreprise du secteur privé non agricole (il existe l'aide Agri Mobili-Jeune® spécifique aux alternants du secteur agricole). L'apprenti doit être locataire de son logement et avoir un revenu mensuel brut inférieur ou égal au SMIC.

COMMENT L'OBTENIR ? La demande d'aide Mobili-Jeune® doit être déposée 3 mois avant la date de démarrage du cycle de formation ou jusqu'à 6 mois après cette date. La demande se fait en ligne sur le site d'Action logement.

PLUS D'INFOS ? L'apprenti peut se renseigner sur le site internet d'Action Logement.



L'AVANCE LOCA-PASS®



QUEL AVANTAGE ? Il s'agit d'un prêt à taux zéro pour avancer le dépôt de garantie en cas d'entrée dans un nouveau logement. Ce prêt, plafonné à 1200 €, est remboursable en 25 mois maximum.

QUI FINANCE ? Action Logement.

CONDITIONS À REMPLIR ? Pour bénéficier de l'avance Loca-Pass® en tant qu'apprenti, il faut avoir moins de 30 ans et être en formation professionnelle.

COMMENT L'OBTENIR ? La demande peut être déposée au plus tard 2 mois après l'entrée dans le logement. Il s'agit d'une demande en ligne sur le site d'Action logement.

PLUS D'INFOS ? L'apprenti peut se renseigner sur le site internet d'Action Logement.

